



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/009

**OBJET : RÉVISION DU RÈGLEMENT DE MISE À DISPOSITION  
DU MATÉRIEL COMMUNAUTAIRE À DESTINATION DES  
COMMUNES ET DE LEURS ASSOCIATIONS**

**Nombre de Conseillers en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 27**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 37**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 27 janvier 2023**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 27 janvier 2023**

**Secrétaire de séance : Martine TALABOT**

**Le 2 février de l'année deux mille  
vingt-trois à 18h30**  
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de  
Montesquieu, légalement convoqué, s'est  
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Le procès-verbal du 8 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P (visio)		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	E	M. CLAIR
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PÉREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	E	M. GILLET
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	M. GACHET	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	Mme TALABOT	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P (visio)		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PRÉVOTEAU
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	E	M. MONGE
MÉRIAU Stéphane	P		POLSTER Monique	E	M. LAFFARGUE
MONGE Jean-Claude	P (visio)		SIDAOUI Alain	P (visio)	
SAUNIER Catherine	A		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	A	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	P (visio)		GIRAUDEAU Isabelle	E	
AULANIER Benoist	E	M. MÉRIAU			

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/009

## OBJET : RÉVISION DU RÈGLEMENT DE MISE À DISPOSITION DU MATÉRIEL COMMUNAUTAIRE À DESTINATION DES COMMUNES ET DE LEURS ASSOCIATIONS

**Vu** l'article L 5211-4-3 du Code général des collectivités territoriales, portant sur la mise à disposition de matériel entre un établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres,

**Vu** la délibération 2016/36 du 22 mars 2016 portant sur le règlement de mise à disposition du matériel communautaire,

**Vu** la proposition de révision du règlement de mise à disposition du matériel communautaire à destination des communes et de leurs associations et son annexe « Inventaire » ci-après annexée,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

### EXPOSE

La Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) organise la mise à disposition du matériel communautaire à destination des communes et de leurs associations, dans un objectif de mutualisation.

La collectivité suite à l'achat de matériels supplémentaires doit modifier l'inventaire des matériels disponibles et des modalités d'utilisation et d'entretien dudit matériel, et de son annexe n°1.

Il est ajouté à l'inventaire du matériel :

- 2 tentes parapluies, la quantité globale passe ainsi de 8 à 10 tentes parapluies mises à disposition des communes et de leurs associations,
- 1 pick-up Nissan Navarra immatriculé FK-206-CG muni d'une cuve à eau d'une capacité de 300L et de divers équipements.

Il est précisé que le pick-up est mis à disposition uniquement auprès des communes. Elles peuvent ensuite, sous leur autorité, les mettre à disposition de la DFCI locale dans le cadre de la lutte contre les incendies sur le territoire de la CCM.

### ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Approuve la modification du règlement et de son annexe n°1 ci-jointe établissant l'inventaire des matériels disponibles et des modalités d'utilisation et d'entretien dudit matériel,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches utiles et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 2 février 2023



**Martine TALABOT**  
Secrétaire de séance



**Bernard FATH**  
Président de la Communauté de  
communes de Montesquieu